

Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale du 14/11/2023



Le CDAS s'est réuni aujourd'hui pour faire un point sur la restauration, le CAL, l'arbre de Noël, les sorties et la projection sur 2024

Restauration :

Pour le site de Pithiviers, un test sur la restauration de l'hôpital a été fait la semaine dernière avec des agents et des membres de l'action sociale. Les agents ont demandé que le repas soit à 4.36€ pour ceux qui ont un indice en dessous de 534 et le repas serait à 5.89€ pour un indice supérieur. Le double conventionnement avec le cercle du mess de gendarmerie est toujours en cours. Il serait éventuellement validé en début d'année prochaine.

Concernant le site de la source avec une convention sur le CROUS, la CFTC DGFIP a indiqué suite aux informations des agents de la source qu'il n'y avait pas de possibilité de priorité. L'action sociale nous a confirmé que la direction du CROUS a catégoriquement refusé cette option. Dans ce contexte et afin de poursuivre les négociations avec la direction du CROUS, la CFTC a demandé que soit instauré un outil de fréquentation du site par les agents sur plusieurs périodes afin d'établir une liste d'agents prioritaires fréquentant régulièrement le site de restauration. La direction départementale de l'action sociale a accepté. Nous devrions avoir dès le prochain CDAS, un retour sur cette action.

Les acteurs de l'action sociale ont rappelé que les agents souffrant d'allergies alimentaires devaient prendre contact avec le Dr Braconnier pour pouvoir obtenir des Tickets restaurants.

Concernant les douanes, la convention passée avec le restaurant Léon de Bruxelles, n'apporte pas satisfaction auprès des agents, cela est dû à des repas non équilibrés et dont le temps de service est trop long. La délégation doit se rapprocher du restaurant concerné.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions subsidiaires.

Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale du 14/11/2023



Point sur le paragraphe du CAL :

Le CAL 2024 devrait être défini courant du 1er semestre, en l'absence de documents ce point n'a pu être évoqué. La prochaine réunion du CDAS devrait se faire mi février avec un groupe de travail en janvier afin de projeter le calendrier des actions sociales pour 2024.

Effectivement, la CFTC Loiret a rappelé la nécessité de suivre un agenda suffisamment tôt afin de palier aux aléas.

Afin de finaliser l'intégralité du budget 2023, certains postes ont été proposés à la hausse, comme le goûter des enfants pour Noël, les cartes cadeau pour ados de 15 ans.

Point sur l'arbre de Noël :

Cette année l'accent se veut porter aussi sur la qualité des goûters apportés aux enfants. Pour rappel, l'an passé, beaucoup de mécontentement des agents avaient été relevés.

Comme les années précédentes, les surplus de collations seront proposés aux associations pour la protection des enfants en difficultés et/ou caritatives alimentaires.

L'ensemble des OS ont demandé que soit acheté des pères Noël en chocolat, en supplément du goûter traditionnel.

Projection 2024 :

L'ensemble de l'instance a renouvelé son désir de poursuivre sa collaboration avec le cirque Gruss pour le Noël 2024. Cette action serait complétée par la possibilité d'offrir quelques places de spectacles à une association pour la protection des enfants. Ce point ne pourra se concrétiser qu'en fonction du budget attribué et de l'accord de l'association. Une rencontre devrait être programmée courant 2024.

**L'Equipe CFTC Loiret profite de ce dernier CDAS 2023
pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année !**

